

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 117/SAG promulguant le décret n° 68-12 du 2 janvier 1968 modifiant le décret n° 62-1005 du 24 août 1962 et portant réglementation des bourses accordées sur le budget de l'Etat aux étudiants des territoires d'outre-mer et des Nouvelles-Hébrides (J.O. R.F. n° 5 du 7 janvier 1968, page 259).

n° 117/SAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas le décret n° 68-12 du 2 janvier 1968 modifiant le décret n° 62-1005 du 24 août 1962 et portant réglementation des bourses accordées sur le budget de l'Etat aux étudiants des territoires d'outre-mer et des Nouvelles-Hébrides.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.